

**PV du CONSEIL MUNICIPAL de COBONNE du 02/02/2026**

**Ordre du jour :**

Nomination du secrétaire de séance : Manuel Gascoin

Approbation du CR du dernier CM du 19 janvier 2026

Présents : Julien Bodennec, Christian Gencel, Franck Gencel, Raymond Farnier, Manuel Gascoin, Nathalie Padée, Thomas Rolland, Thierry Raillon, Philippe Ribière, Anni Valkonen

Absent : Fabrice Mangault

**1. Présentation du Projet de Territoire par le Directeur des Services de la CCVD**

Le Directeur des Services de la CCVD, M Fabien Duvert, présente le projet de territoire aux membres du Conseil Municipal, ainsi qu'un point d'avancement des axes majeurs.

**2. Délibération : Approbation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

Cette délibération entérine le PCS pour envoi aux services officiels. Il a été présenté au Conseil Municipal de Novembre 2025.

A noter que la Commune de Crest a accepté de prendre en charge l'habitation de Mme Kahn à la Lozière mais que le maire de Cobonne reste le seul à pouvoir initier les actions à mener et déclencher le PCS.

Ce document devra être mis à jour à minima une fois après les élections municipales de mars 2026.

**Vote : 10 pour**

**3. Délibération : Vote concernant la souscription du prêt relais pour le financement des travaux de rénovation mairie/école.**

Le maire présente la proposition actualisée de la banque AFL et les taux applicables pour une durée de 2 ou 3 ans.

Après discussion, il est acté que la commune souscrit un prêt dont le montant s'élève à : 300 000 €.

sur une durée de 2 ans.

Le taux d'intérêt est de : 2,95 %

Cet emprunt devra être intégralement remboursé à l'issu des 2 ans (Principalement par les subventions obtenues et la FCTVA). Il peut être remboursé par anticipation également.

**Vote : 10 pour**

**4. Délibération : Vote de la convention avec la commune de Suze sur l'accueil des enfants de 6 à 12 ans en centre de loisirs géré par l'UFOLEP. (Pendant les vacances scolaires).**

La proposition de subvention est présentée au Conseil Municipal. A noter que la subvention de la CCVD est décroissante au fil des ans, et que le cout est au prorata des enfants inscrits par commune.

**Vote : 10 pour**

## **5. Questions diverses**

Réflexion sur les taxes foncières et sur les résidences secondaires : Le maire présente les taux en vigueur dans les communes voisines (Suze, Montclar, Plan de Baix) à titre de comparaison avec les taux applicables à Cobonne. Il est rappelé que la commune n'a pas fait évoluer ses taux depuis plusieurs années.

Le constat est que Cobonne est en-dessous de la moyenne des taux appliqués chez nos voisins. Il est convenu d'étudier une éventuelle hausse lors de la prochaine commission des finances. Le but étant d'améliorer la partie recettes du Budget communal qui est assez contraint.

Information : Remplacement de la pompe immergée des Bourbous (signes de fonctionnement aléatoire) et passage temporaire en eau chlorée si nécessaire en fonction de la durée de l'intervention. Nathalie souhaite que lorsque c'est le cas, l'adjonction de chlore sur le réseau d'eau potable fasse l'objet d'une information aux habitants.

Thierry annonce l'élagage de la montée de Baume Rousse qui se fera courant février (sécateur).

Il est rapporté que des chiens au niveau de la ferme Gaudin courent après les vélos, ou traversent devant les véhicules sur la départementale, avec des comportements pouvant être jugés dangereux. Une lettre sera envoyée pour rappel concernant la gestion des chiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le secrétaire de Séance  
Manuel Gascoin

Le Maire  
Philippe Ribière